



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 040-264004292-20240408-240408H1670H1-DE



## CIAS PAYS TARUSATE

### Délibérations du Conseil d'Administration du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

**Date de la convocation** : mercredi 03 avril 2024

**Présents :**

Jean Didier BATBY, Patricia LOUBERE, Christian BENESSE, Muriel BERGES, Jean René HAUQUIN, Evelyne COURROS, Danièle DINCLAUX, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Véronique TOUYA, Jean-Marc HAUQUIN, Jacques LARRIEU, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC, Annick SOUBIROU

**Absents :**

Laurent CIVEL, Thierry BIBES, Sandrine BLAISUIS, DOMINIQUE DUBARRY, Sabine DEHEZ, Jacques DURAND, Bernard POCH, Patrick POSTIS

**Pouvoirs :**

Armandine BEAUGIER a donné pouvoir à Evelyne COURROS, Marcel BOUTET a donné pouvoir à Annick SOUBIROU, Cécile GARRIDO a donné pouvoir à Danièle DINCLAUX, Colette LAPEYRE a donné pouvoir à Sylvie DUFAU, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Mme Véronique TOUYA, Jean-Pierre POUSSARD a donné pouvoir à Patricia LOUBERE

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
<b>Présents</b>	<b>19</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>6</b>
<b>Votants</b>	<b>25</b>

**N° 20240408-008**

**EHPAD RESIDENCE DE MAA TARIFS 2024**

**VU** l'Arrêté n° DSD – PPA – 2023 – 080 du Département des Landes déterminant la valeur du point GIR départemental pour l'année 2024

**VU** l'Arrêté n° DSD – PPA – 2023 – 079 fixant le tarif « accueil de jour » pour l'année 2024

**VU** L'arrêté n° DGAS-PPA-ETS-2024-047 portant fixation des tarifs hébergement et dépendance et du forfait global relatif à la dépendance de l'EHPAD Résidence de Maa à Rion des Landes,

Madame la Vice-Présidente expose,

Pour l'exercice budgétaire 2024, les tarifs journaliers afférents à l'hébergement et à la dépendance de l'EHPAD Résidence de Maa géré par le CIAS du Pays Tarusate sont fixés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté.

	2024
GIR 1 / 2	24.93 €
GIR 3 / 4	15.82 €



GIR 5 / 6	6.71 €
-----------	--------

Tarif hébergement des plus de 60 ans : 65.60 € (permanent et temporaire)

Tarif hébergement des moins de 60 ans : 87.58 €.

Tarif accueil de jour : 40 €

Le forfait global dépendance 2024 est fixé à 446 425 €.

Le forfait relatif à la dépendance à la charge du département pour l'année 2024 est fixé à 259 833 €.

Les produits prévisionnels hébergement et dépendance pour l'activité hébergement permanent sont autorisés comme suit :

	Hébergement	Dépendance
Produits issus de la tarification	1 335 754 €	446 425 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1 :**

**A ADOPTER** les propositions tarifaires précitées.

**ARTICLE 2 :**

**A AUTORISER** le Président à signer tout document à cet effet, et notamment la convention du plan bien vieillir du département.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 11 AVR. 2024

Patricia LOUBERE  
La Vice Présidente du CIAS



Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.